



L'an deux mil vingt-six, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du deux avril deux mil vingt-six, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le deux février deux mil vingt-six.

Présents : CLEMENT Sylvain, CLAISSE Fernand, MEIRE DA SILVA Albertina, FRANCKE Olivier, FLAMENT Séverine, MATTON Philippe, DEFFRENNES Pascale, CARDON Guillaume, DUGRAIN Sophie, DARRAS Laurent, LAURENT Eric, SAMMARCELLI Elise, FALLOUEY Charles, DEKERLE Bérangère, CNOCKAERT David, THULLIER Sabine, LE LAGADEC Matthieu, MARESCAUX Périne, JACQUOT Mathilde, DESCAMPS Jacques, RACINET Marine.

Absents : DEBUSSCHERE Albert donne procuration à FRANCKE Olivier, LANGLANT Margaux donne procuration à MEIRE DA SILVA Albertina.

Soit : 21 présents et 2 absents avec procuration.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE DA SILVA.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. La séance se déroule en présence de public.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2026-04-08/14 Budget primitif 2026

Vu les articles L. 1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 simplifiée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération du 10 avril 2026 procédant à l'affectation du résultat de fonctionnement de clôture 2025 ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au vote du budget primitif 2026 ;

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif de l'exercice 2026 de la commune, qui s'équilibre comme suit :

<u>Budget communal</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Total du budget :	7.035.294,43€	7.035.294,43€

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
		Atténuations de charges :	36.000,00€
		Produits services, domaine, ventes :	172.189,77€

		Impôts et taxes :	1.303.850,18€
Charges à caractère général :	1.851.109,87€	Fiscalité locale :	1.012.600,00€
Charges de personnel :	1.752.000,00€	Dotations et participations :	666.293,88€
Autres charges de gestion courante :	359.579,00€	Autres produits de gestion courante :	83.000,00€
Dépenses de gestion courante :	3.962.688,87€	Recettes de gestion courante :	3.273.933,83€
Charges financières :	27.516,65€		
Charges spécifiques :	5000,00€	Produits spécifiques :	160,00€
Dotations aux provisions :	61,38€	Reprises sur provisions :	61,38€
Dépenses réelles :	3.995.266,90€	Recettes réelles :	3.274.155,21€
Opérations d'ordre (transfert) :	9.633,00€		
Virement à l'investissement :	437.081,12€	Excédent 2025 reporté :	1.167.825,81€
Total général (dépenses) :	4.441.981,02€	Total général (recettes) :	4.441.981,02€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles :	47.000,00€		
Immobilisations corporelles :	1.983.032,56€		
Immobilisations en cours :	60.000,00€	Subventions d'investissement :	569.966,22€
Dépenses d'équipement :	2.090.032,56€	Recettes d'équipement :	569.966,22€
Subvention d'investissement :	12.000,00€	Dotations, fonds divers et réserves :	966.633,07€
Emprunts et dettes assimilées :	212.525,64€	Recettes réelles :	1.536.599,29€
		Produits des cessions des immobilisations :	610.000,00€
Dépenses réelles :	2.314.558,20€		
Opérations d'ordre (transfert) :	0,00€	Opérations d'ordre (transfert) :	9.633,00€
Opérations d'ordre (patrimoniales) :	0,00€	Opérations d'ordre (patrimoniales) :	0,00€
Solde d'exécution 2024 reporté :	278.755,21€		
		Virement du fonctionnement :	437.081,12€
Total général (dépenses) :	2.593.313,41€	Total général (recettes) :	2.593.313,41€

Monsieur le Maire précise que le montant de la section d'investissement est exceptionnellement élevé en raison d'un double phénomène :

1. La vente de deux bien communaux induisant une inscription de 610.000€ ;
2. La perception sur l'exercice de deux montants de FCTVA pour un total de 630.212,58€ ;

Monsieur le Maire poursuit en rappelant que la capacité d'investissement habituelle est plutôt de l'ordre de 1.2 à 1.5M€ selon le montant du FCTVA et des éventuelles subventions obtenues. En ce sens, les recettes exceptionnelles de 2026 permettront de financer une partie des projets du mandat sans avoir nécessairement recours à l'emprunt dès cette année. Cela étant, le financement du programme, en ces périodes de réduction des dotations, orientera la réflexion budgétaire vers l'évolution de l'imposition locale et le recours à l'emprunt dans les années à venir.

Monsieur le Maire propose le sujet au débat.

En conséquence, après examen de la présente et du projet de BP joint en Annexe n°7 (version complète) et 7 bis (version simplifiée), et débat, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir :

- Adopter le présent budget primitif 2026 de la commune.



CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 08 avril 2026 – P

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 059-215904665-20260409-D2026_04_08_14-DE



Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, votent le Budget Primitif 2026.

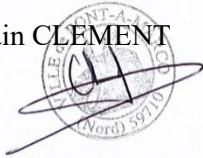
Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 09/04/2026,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE